

Éducation, formation: programme d'action communautaire Socrates, 2ème phase 2000-2004

1998/0195(COD) - 25/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Doris PACK (PPE, D) sur la deuxième phase du programme SOCRATES, le Parlement approuve la position commune du Conseil en apportant des modifications d'ordre essentiellement budgétaires. Il demande en particulier que l'enveloppe financière de SOCRATES II soit portée à 2,5 milliards d'Euros (au lieu de 1,55 milliard pour le Conseil) et laisse également la voie ouverte à une modification du budget de SOCRATES sur une base annuelle, jusqu'à une limite de 20%. Il modifie, en outre, la répartition indicative des dépenses en octroyant 50% du budget de SOCRATES à l'action Erasmus. Parallèlement, le Parlement demande que : - le programme contribue à la promotion d'une Europe de la connaissance par la réalisation d'un espace européen de l'éducation et couvre l'apprentissage des langues officielles des pays avoisinants dans les régions frontalières; - au plus tard le 31.12.2002, un rapport soit établi sur les résultats atteints par le programme accompagné de propositions de révision, y compris sur le plan budgétaire. Le Parlement apporte enfin des modifications aux annexes de la proposition en vue de renforcer certaines actions (système ECTS, afin de faciliter la reconnaissance réciproque des cycles d'études effectués dans d'autres États membres ; formation linguistique des langues moins répandues ; mobilité dans le cadre de Comenius).